

## LES CARTES D'ABONNEMENT AUX TIMBRES-POSTE (1942-1956)

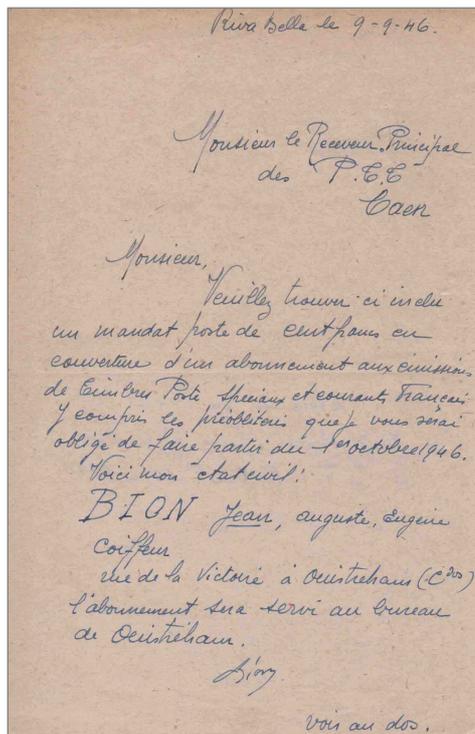
*Un type de collection sans doute marginal mais qui permet une étude d'histoire postale à partir des textes postaux officiels.*

Par ordre de service P.B 3 et P.B 5 du 28 Août 1942, paru au Bulletin officiel des Postes de septembre 1942, l'Administration des Postes informe ses agents de la création d'un service d'abonnement aux émissions des timbres-poste, vraisemblablement pour limiter la pénurie de papier, encre et gomme faisant défaut en cette période de la Seconde Guerre mondiale. C'est certainement aussi pour éviter une spéculation, la Poste ayant constaté des achats massifs de timbres en 1942.

La possibilité de s'abonner est offerte à toute personne qui justifie de son identité et qui acquitte une taxe de 50 francs par an. Aucun envoi n'est fait par la Poste. L'abonné doit retirer les figurines réservées au guichet du bureau de poste ou de l'établissement de facteur-receveur qu'il a désigné dans sa demande.

Dans un premier temps, l'abonnement comporte l'acquisition *obligatoire* d'au moins 25 exemplaires ou d'un multiple de 25 de chacune des catégories prévues, (timbres de la série courante, timbres commémoratifs, timbres avec surtaxe). Suivant les mêmes bases, il est proposé l'acquisition *facultative* de timbres-taxe et des timbres préoblitérés mais avec au moins 1.000 exemplaires ou multiple de 100 supérieur à 1.000.

La demande d'abonnement, rédigée sur papier libre, (1) doit mentionner, avec précision, les nom, prénom, profession et adresse de l'intéressé, telles que ces indications figurent sur la pièce d'identité produite, ainsi que les quantités de timbres-poste de chaque catégorie que l'abonné s'engage à acheter à chaque émission. Au reçu de la demande, la recette principale établit la carte, lui attribue le premier numéro disponible dans la série départementale et y appose, dans le cadre réservé à cet effet, un timbre-poste de 50 F qui est oblitéré avec le plus grand soin. La carte est, soit remise directement à l'abonné, soit transmise à ce dernier sous enveloppe recommandée d'office, à l'adresse qu'il aura indiquée. En même temps, une fiche, établie également par la recette principale, est adressée au bureau choisi par l'abonné pour la remise des timbres (2).



(1) Demande manuscrite d'abonnement aux timbres-poste adressée de Riva-Bella le 9 septembre 1946 au receveur principal des PTT de Caen pour un abonnement qui sera servi à Ouistreham.

doit mentionner, avec précision, les nom, prénom, profession et adresse de l'intéressé, telles que ces indications figurent sur la pièce d'identité produite, ainsi que les quantités de timbres-poste de chaque catégorie que l'abonné s'engage à acheter à chaque émission. Au reçu de la demande, la recette principale établit la carte, lui attribue le premier numéro disponible dans la série départementale et y appose, dans le cadre réservé à cet effet, un timbre-poste de 50 F qui est oblitéré avec le plus grand soin. La carte est, soit remise directement à l'abonné, soit transmise à ce dernier sous enveloppe recommandée d'office, à l'adresse qu'il aura indiquée. En même temps, une fiche, établie également par la recette principale, est adressée au bureau choisi par l'abonné pour la remise des timbres (2).

Pas moins d'une douzaine de notes ou d'ordres de service viendront compléter le fonctionnement de ce service d'abonnement. Sept modèles de cartes seront imprimés et mis en service auprès des abonnés. Des variantes sont venues s'ajouter à ces modèles par la correction d'erreurs figurant sur les cartes ou l'ajout de nouvelles directives prises en cours de validité des cartes (3 et 4).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

BUREAU VERTEILLAC CARTE N° 69

FICHE D'ABONNEMENT aux émissions de Timbres-Poste spéciaux français

Valable jusqu'au 30 SEPTEMBRE 1949

Nom et prénoms du titulaire (1) : Lévy Nigant

Profession : Comptable

Adresse : Oustréham par Verteillac

(1) Ou désignation de la Société, Association ou Groupement philatélique.

NOMBRE DE TIMBRES-POSTE OU DE FEUILLES À SERVIR À CHAQUE ÉMISSION	PRIX DE VENTE TOTAL DU TIMBRE (1) compris éventuellement de surtaxe)			
	Jusqu'à 10 francs	Au-dessus de 10 fr. jusqu'à 20 fr.	Au-dessus de 20 fr.	Préoblitérés (totalité)
Nombre de timbres.....	5	5	5	
Nombre de feuilles.....				

Imprimeries Clément-Renaud-Paris 31.0773. — 511.0660-43 (792.0000).

(2) Fiche détenue par le bureau de poste du lieu de délivrance des timbres-poste pour suivi des distributions (bureau de Verteillac pour l'abonné détenteur de la carte n° 69).

ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

AVIS IMPORTANT

La présente carte est valable jusqu'au 30 août 1948. Elle ne peut être ni soldée ni vendue. Elle permet au titulaire d'obtenir, par priorité sur toute autre personne non titulaire d'une carte de l'espèce, les quantités désignées ci-dessous de Timbres-poste français de chaque nouvelle émission (90 timbres seulement).

VALEUR MAXIMALE des Timbres-Poste (compris éventuellement de surtaxe)	NOMBRE DE FIGURINES (1) (compris éventuellement de surtaxe)
Jusqu'à 10 francs	25
Au-dessus de 10 fr. jusqu'à 20 fr.	25
Au-dessus de 20 francs	25

L'abonné dispose d'une semaine franche, non comprise celle de l'émission, pour retirer les timbres-poste constituant son abonnement. Passé ce délai, les figurines cessent d'être réservées. En outre, l'abonné qui ne retire pas ses figurines à l'émission de trois émissions consécutives ou non, est rayé de la liste des abonnés sans passer y figurer de nouveau avant une période d'un an.

1. Délivrance possible par le bureau d'émission postales.  
2. Non de l'argent déposé par l'abonné.

CARTE D'ABONNEMENT aux émissions de Timbres-Poste

Délivrée à M. Marcel Camille  
Agent d'assurances  
Verteillac par Biches

L'abonnement sera servi par le bureau de "Seiches"

ANGERS 10/11/42

N° 16

(3) Premier modèle de carte d'abonnement délivrée par la recette principale d'Angers le 10 novembre 1942 portant un timbre de 50 F à l'effigie de Pétain type Mazelin (yt 525).